

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi organique relatif à la transparence de la vie publique (n° 1279) (M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur)..... 2
- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi relatif à la transparence de la vie publique (n° 1280) (M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur)..... 4
- Informations relatives à la Commission 7

Lundi

22 juillet 2013

Séance de 16 heures 45

Compte rendu n° 96

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

**Présidence
de M. Jean-Yves
Le Bouillonnet,
vice-président**



La séance est ouverte à 16 heures 45.

Présidence de M. Jean-Yves Le Bouillonnet, vice-président.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi organique relatif à la transparence de la vie publique (n° 1279) (M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur).

M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur. J'émettrai un avis favorable sur quatorze amendements, qui ont en commun soit de simplifier les procédures, soit d'apporter des précisions calendaires, soit d'alléger des dispositifs déjà validés.

À l'article premier

M. René Dosière. L'amendement n° 7 que j'ai présenté prévoit que ne sauraient être sanctionnés ceux qui divulguent le patrimoine d'un parlementaire dès lors que ce dernier en a lui-même fait état publiquement. Cet amendement fait l'objet d'un sous-amendement n° 33 du rapporteur qui reprend ce dispositif sans évoquer le cas où cette déclaration aurait été rendue publique « en tout ou partie ». Je souhaiterais que ce sous-amendement soit modifié, afin de réintroduire la notion de publication de « *tout ou partie* » de son patrimoine.

M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur. Je ne souhaite pas modifier le sous-amendement n° 33 dans le sens demandé, car c'est l'un des points dont il nous faudra débattre en séance.

À l'article 2

M. Guillaume Larrivé. Je comprends l'objectif de l'amendement n° 19 de M. Jean-Jacques Urvoas qui vise à préciser le dispositif d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives aux incompatibilités professionnelles des parlementaires, afin d'éviter qu'elles aient un effet rétroactif. Il me semble néanmoins que la rédaction proposée par cet amendement pose problème, au regard du principe d'égalité, car elle crée en réalité trois catégories :

– les députés qui exerçaient une activité professionnelle autorisée avant la promulgation de la loi, qui pourront continuer à l'exercer *ad vitam æternam* ;

– les députés qui commencent cette activité professionnelle après promulgation de la loi et au cours de la présente législature, qui pourront continuer à l'exercer jusqu'en 2017, mais ne pourront plus l'exercer ensuite ;

– les députés qui, après 2017, en tout état de cause, ne pourront plus exercer d'activité professionnelle, sauf à relever de la première catégorie.

Mon sous-amendement n° 34 à l'amendement n° 19 du rapporteur précise que seules les nouvelles activités débutées au cours du mandat parlementaire commencé après le prochain renouvellement de l'assemblée parlementaire tomberaient sous le coup du nouveau régime d'incompatibilité.

M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur. Je suis défavorable à ce sous-amendement. Il n'est pas nécessaire d'un point de vue constitutionnel et la rédaction proposée irait à l'encontre de l'esprit du texte.

Le tableau ci-dessous récapitule les décisions de la Commission :

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
1 ^{er}	23	M. FROMANTIN Jean-Christophe	UDI	Repoussé
1 ^{er}	24	M. FROMANTIN Jean-Christophe	UDI	Repoussé
1 ^{er}	15	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
1 ^{er}	22	M. MORIN Hervé	UDI	Repoussé
1 ^{er}	16	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
1 ^{er}	17	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
1 ^{er}	1	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
1 ^{er}	18	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
1 ^{er}	12	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
1 ^{er}	4	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
1 ^{er}	25	M. MORIN Hervé	UDI	Repoussé
1 ^{er}	11	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
1 ^{er}	7	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
1 ^{er}	33	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
1 ^{er}	8	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
1 ^{er}	21	M. LAGARDE Jean-Christophe	UDI	Repoussé
2	28	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé
2	5	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
2	32 rect.	Gouvernement		Accepté

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
2	6	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
2	3	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
2	27	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé
2	10	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
2	19	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
2	34	M. LARRIVÉ Guillaume	UMP	Repoussé
2 bis A	14	M. THÉVENOUD Thomas	SRC	Accepté
3	13	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
4	20	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
4 bis A	9	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
6	31	M. GOMES Philippe	UDI	Repoussé
6	29	M. GOMES Philippe	UDI	Repoussé
8	30	M. GOMES Philippe	UDI	Repoussé

Puis, la Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi relatif à la transparence de la vie publique (n° 1280) (M. Jean-Jacques Urvoas, rapporteur).

Le tableau ci-dessous récapitule les décisions de la Commission :

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
2	17	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Accepté
2	23	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
2	24	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
3	40	M. FROMANTIN Jean- Christophe	UDI	Repoussé
3	25	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
3	26	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
5	5	M. DOSIÈRE René	SRC	Repoussé
8	43	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé
8	42	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé
9	37	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
10	44	M. FROMANTIN Jean-Christophe	UDI	Repoussé
10	27	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
10	56	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
10	45	M. LAGARDE Jean-Christophe	UDI	Repoussé
10	13	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
10	12	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
10	14	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
10	15	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
11	46	M. MORIN Hervé	UDI	Repoussé
11	48	M. LAGARDE Jean-Christophe	UDI	Repoussé
11	3	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
11	9	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
11	6	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
11	57	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
11	7	M. DOSIÈRE René	SRC	Accepté
11 <i>ter</i>	28	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
11 <i>ter</i>	1	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
11 <i>ter</i>	29	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
11 <i>ter</i>	8	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
11 <i>quater</i>	30	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
11 <i>quater</i>	31	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
11 <i>quinquies</i>	32	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
12	2	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
12	36	Gouvernement		Repoussé
12	22	M. TARDY Lionel	UMP	Repoussé
12	21	M. TARDY Lionel	UMP	Repoussé
13	4	M. DE RUGY François	Ecolo	Repoussé
14	18	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
15	10	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
15	19	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
15	33	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
15	34	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
17	16	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
17	53	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé
17	11	M. SCHWARTZENBERG Roger-Gérard	RRDP	Repoussé
18	49	M. MORIN Hervé	UDI	Repoussé
19	51	M. MORIN Hervé	UDI	Repoussé
19	54	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé
19	50	M. DE COURSON Charles	UDI	Repoussé

Article	Amendement	Auteur	Groupe	Sort
22 bis A	35	M. URVOAS Jean-Jacques	SRC	Accepté
24	55	M. GOMES Philippe	UDI	Repoussé

*

* *

La séance est levée à 17 heures.



Informations relatives à la Commission

La Commission a désigné :

- *M. Pascal Popelin*, rapporteur sur la proposition de loi fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller de Paris (*sous réserve de sa transmission*) ;
- *M. Philippe Goujon*, co-rapporteur sur la mise en application de la loi qui serait issue de l'adoption définitive de la proposition de loi fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller de Paris (*sous réserve de sa transmission*).

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Sébastien Denaja, Mme Françoise Descamps-Crosnier, M. René Dosière, M. Matthias Fekl, M. Yann Galut, M. Guy Geoffroy, M. Guillaume Larrivé, M. Jean-Yves Le Bouillonnec, Mme Elisabeth Pochon, M. Pascal Popelin, M. Bernard Roman, M. Jean-Jacques Urvoas

Excusés. - M. Sergio Coronado, M. Marc Dolez, Mme Laurence Dumont, M. Édouard Fritch, M. Daniel Gibbes, M. Alfred Marie-Jeanne, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, M. Jean-Luc Warsmann